Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_170-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Chrystèle BERTRAND à Michel BARBE, Yannick BRE à Christophe MARTINS, Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE, Brigitte BERREE à Jean-Yves CLOUET

Absente : Delphine MONTREUIL

La séance est ouverte à 20h00.
Chrystel CAULET est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31
Quorum : 17

Séance levée à : 22h15

FAMILLES – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2027 2031

N° Délibération CC/2026/170

EXPOSE DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la CAF d'Ille et Vilaine, la MSA des Portes de Bretagne, Montfort Communauté et ses communes membres, pour la période 2022 – 2026.

La CTG est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le volet social et familial du projet de territoire, pour le maintien et le développement des services afférents à celui-ci, notamment en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce projet est établi à partir du diagnostic partagé et de la synthèse de l'évaluation de la CTG précédente tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_170-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Ainsi, la CTG a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur les communes ou la communauté de communes.
- De définir un plan d'actions composé d'axes et d'orientations stratégiques permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Par suite de l'évaluation de la CTG 2022 – 2026 aux côtés de la CAF d'Ille et Vilaine et des différents partenaires, ainsi qu'au diagnostic social territorial effectué en 2026, quatre axes socioéducatifs ont été identifiés, eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques, qui se traduiront par des actions (récurrentes, spécifiques/multi-porteurs, phares) programmées sur la période 2027 – 2031 :

Axe 1 : Favoriser un accueil inclusif et de qualité pour tous les publics

- Orientation stratégique 1.1 => Renforcer l'accessibilité de tous et améliorer l'inclusion des publics en situation de handicap
- Orientation stratégique 1.2 => Développer l'interconnaissance entre acteurs du territoire et encourager la mutualisation des ressources et des pratiques
- Orientation stratégique 1.3 => Soutenir la professionnalisation, l'attractivité et la valorisation des métiers de l'animation, du social et de la petite enfance

Axe 2 : Encourager la mobilité et l'accès aux pratiques éducatives, culturelles et sportives

- Orientation stratégique 2.1 => Favoriser l'accès de tous aux activités culturelles, sportives et de loisirs comme leviers d'épanouissement et de cohésion sociale
- Orientation stratégique 2.2 => Développer les solutions de mobilité, l'accès aux droits et aux services, aux activités et aux équipements du territoire
- Orientation stratégique 2.3 => Poursuivre l'accompagnement socioéducatif des publics et garantir la continuité éducative

Axe 3 : Renforcer la prévention et l'accès à l'information

- Orientation stratégique 3.1 => Déployer des actions de prévention adaptées aux besoins des habitants et aux enjeux du territoire
- Orientation stratégique 3.2 => Faciliter l'accès à une information lisible, coordonnée et de proximité pour les familles et les partenaires
- Orientation stratégique 3.3 => Accompagner les familles et renforcer les actions de soutien à la parentalité
- Orientation stratégique 3.4 => assurer une veille sociale concernant les besoins en matière d'accueil

Axe 4 : Permettre la participation à la vie locale et développer l'autonomie

- Orientation stratégique 4.1 => Accompagner les parcours individuels et favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Orientation stratégique 4.2 => Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté et développer les dynamiques de solidarités

Pour rappel, la CTG se décline en conventions spécifiques dites « conventions d'objectifs et de financement – bonus territoire CTG », à l'échelle de la communauté de communes et des communes pour les services suivants :

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20261022-CC_2026_170-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Relais Petite Enfance
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant
- Accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, enfance et jeunesse
- Formations BAFA – BAFD
- Coordination CTG
- Séjours

Il est donc proposé de renouveler, pour la période 2027 – 2031, cette convention territoriale globale afin de développer et renforcer les actions sur les champs de compétences et domaines d'intervention partagés précités.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales,
Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel,
Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),
Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine, en date du 1er décembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg. (Date de la décision de la CAS sur la stratégie globale Ctg),
Vu la présentation en Bureau Communautaire en date du 04 juin 2026,
Vu les statuts de Montfort Communauté,
Considérant les dynamiques en cours en termes d'actions familiales sur le territoire de Montfort Communauté,

Sur proposition de la Vice-présidente au Bien Grandir Bien Vieillir,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la signature de la convention territoriale globale,
- autorise le Président à signer la convention et les documents se rapportant à la présente délibération,
-autorise le Président à signer les conventions afférentes.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

La secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE